

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022028

**Objet : Recours aux emplois pour  
accroissement temporaire  
d'activité**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### **Présents :**

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –  
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean  
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -  
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### **Excusés remplacés par le suppléant :**

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### **Excusés ayant donnés procuration :**

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin  
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### **Excusés :**

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### **Absents :**

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Vu le Code Général de la Fonction Publique et particulièrement ses articles L513-1 et L532-23-1,  
Vu le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,  
Vu les délibérations D2018040 du 13/12/2018, D2021044 du 30/11/2021 et le projet de délibération n°6 du 5 juillet 2022 relatives au régime indemnitaire des agents d'Organom,  
Considérant le surcroît de travail au sein des service d'Organom engendré par le projet de chaufferie CSR et notamment pendant la phase de concertation et d'enquêtes publiques,

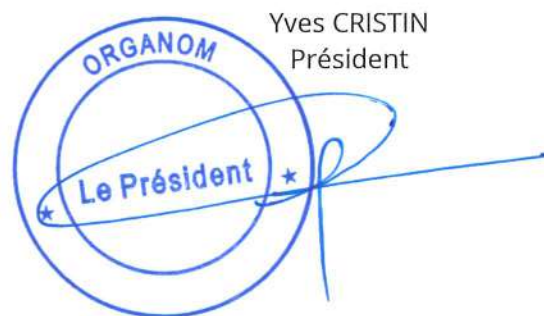
Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente marchés – affaires administratives propose la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'assistant administratif à temps complet avec une rémunération rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs pour l'année 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à temps complet,  
**DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C1 et que l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire (RIFSEEP) selon les règles internes d'Organom,  
**PRECISE** que les dépenses de personnel correspondantes seront inscrites au chapitre 012,  
**DELEGUE** au Président les créations d'emploi pour accroissement temporaire d'activité pour les années ultérieures, leur durée et leur rémunération.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président



The stamp is circular with a double-line border. The word 'ORGANOM' is written in blue capital letters along the top inner edge. In the center, the words 'Le Président' are written in blue, with a small blue star on either side. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right.